

RAVALEMENTS DE FAÇADES

Roanne



Dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti privé, la Ville de Roanne a instauré une aide financière spécifique aux ravalements de façades des immeubles d'habitation. Cette aide est mise en place chaque année sur des quartiers

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Guide du ravalement de façade

Réalisé par la Ville de Roanne

+ EN SAVOIR PLUS



TÉLÉCHARGER



Le ravalement des façades est obligatoire au moins une fois tous les dix ans aux termes de l'article L126-2 du code de la construction et de l'habitation.

Le ravalement des façades présente de nombreux avantages à titre individuel et collectif :

- > Protection du bâtiment et valorisation du bien ;
- > Amélioration du cadre de vie des habitants ;
- > Préservation du patrimoine.

Dans le cadre de la valorisation de ce patrimoine bâti privé, la Ville de Roanne a instauré une aide financière spécifique aux ravalements de façades des immeubles d'habitation.

Périmètre 2024

Les façades éligibles pour l'année 2024 doivent donner sur les voies suivantes :

- > Quartier Clermont :
 - Rue de Clermont (A compter du n°10 côté pair et du n°27 côté impair),
 - Rue Lucien Sampaix,
 - Rue Claude Bochard.
- > Quartier Mulsant :
 - Rues Saint Alban et Saint André,
 - Rue Dourdein,
 - Rue Rabelais.

- Quartier Paris :
 - Rue de Charlieu,
 - Rue Albert Thomas,
 - Avenue de Paris.
- Centre-ville :
 - Rue Anatole France,
 - Rue Joseph Déchelette (A compter du n°14),
 - Rue Alsace Lorraine,
 - Rue Charles de Gaulle,
 - Rue Maréchal Foch,
 - Rue Jean Jaurès,
 - Place des Promenades Populle (n°2 à n°20),
 - Rue Roger Salengro,
 - Rue et Place de Sully,
 - Rue Jean Macé,
 - Rue Diderot (du N°54 au N°65),
 - Rue Marengo,
 - Rue des Minimes (du N°50 au N°55),
 - Rue Emile Noirot,
 - Rue Alexandre Roche,
 - Rue de Cadore,
 - Rue Danielle Casanova,
 - Place de l'Hôtel de Ville,
 - Place Georges Clémenceau,
 - Rue des Aqueducs,
 - Rue des Thermes Romains,
 - Rue du Château et la Place du Maréchal de Lattre de Tassigny,
 - Rue et Impasse du Creux Granger,
 - Rue Pierre Dépierre (du N°6 au N°16 Bis, côté numéros pairs).

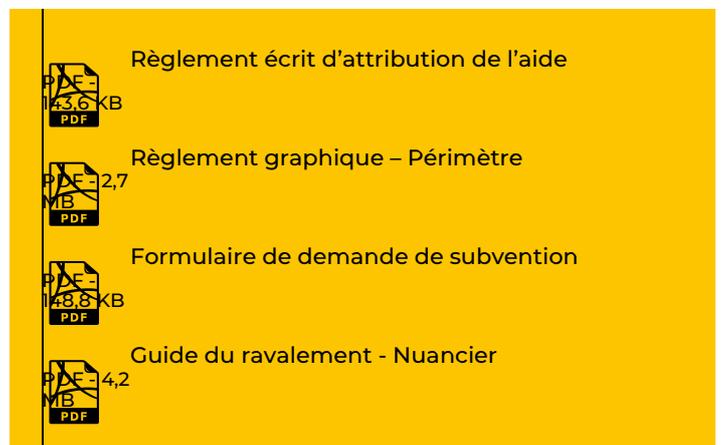
▼ **Les travaux éligibles**

▼ **Montant de l'aide**

▼ **Comment bénéficier de cette aide ?**



TÉLÉCHARGER



OÙ SE RENSEIGNER ?

**Pôle Urbanisme -
Foncier -
Patrimoine -
Commerces -
uniquement pour
la ville de Roanne**

 Centre Administratif Paul
Pillet - Place de l'Hôtel de
Ville
42300 Roanne

 0477232160

 Courriel

 Du lundi au jeudi de 9h à
12h et de 13h30 à 16h et le
vendredi de 9h à 12h



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

